

Les quasi – acte II

À la recherche du régime commun perdu

Organisation : Matthias Martin et Gabriel Roussin-Leveillée

Contact scientifique : Matthias MARTIN matthias.martin@univ-lorraine.fr

Programme du lundi 30 mars 2026

Atelier 1 : conférences → présentation et méthodologie d'un régime juridique

- 9h00 accueil thé-café-croissants
- 9h10 Mot de bienvenue des organisateurs
- 9h15 « **Pièges (et chausse-trappes...) historiques à éviter dans la notion de quasi** »
par Christian Baldus, professeur de droit civil et droit romain, et doyen honoraire à l'Université d'Heidelberg (Allemagne)
- 9h30 « **L'image du contrat dans les régimes des quasi-contrats** »
par Michel Boudot, professeur de droit privé à l'Université de Poitiers (France)
- 9h45 « **Quasi-jurisprudence et quasi-doctrine en droit luxembourgeois : quasi-source ?** »
par David HIEZ, professeur de droit privé à l'Université du Luxembourg (Luxembourg)

Atelier 2 : atelier de réflexion → Construction d'un régime juridique général des quasi

- 10h00 constitution des équipes de réflexion
- 10h15 1^{ère} partie (réflexion en équipes)
- 10h45 pause
- 11h10 2^{ème} partie (rédaction en équipes)

12h15 /12h30 Pause déjeuner

Atelier 3 : mise en commun → Rédaction du cadre du régime juridique général des quasi

- 13h30 restitution par chaque équipe

14h00/14h15 débat et rédaction
15h30 fin de l'atelier
16h00 Verre place Stanislas

Ligne scientifique session *quasi II*

Le régime juridique des quasi

Le projet de recherche pluriannuel « **Quasi-droits & droit des quasi** » (2024-2027), développé au sein de l'Institut François GénY de l'Université de Lorraine, porte sur la taxonomie du droit privé et en particulier sur le principe des notions *similaires*, *semblables* ou *parallèles*, qui émergent de plus en plus en droit positif.

En effet, l'organisation du droit repose sur une taxonomie rigoureuse mise en place dès l'Antiquité avec les différentes *divisio* générales du droit. Architecture ordonnée, rigueur des concepts, jardin à la française : autant de qualifications qui traduisent une conception du droit qui se veut abstraite, structurée et mathématique. Si le droit est le miroir de la société, le reflet se doit d'être beau.

Pourtant, des incohérences de catégorisation apparaissent. Des corrections sont apportées pour tenter d'y remédier, sans remettre en cause le principe de l'ordonnement juridique qui reste souverain. La notion *sui generis* est l'une de ces réponses, pour qualifier l'inqualifiable ; son succès ne s'est jamais démenti. La notion de *standard juridique* permet, par sa généralité, d'englober des situations différentes afin de les aligner sous un régime juridique similaire. Mais la notion la plus aboutie est celle de *quasi*, bien connu avec les quasi-contrats, dont l'utilisation a explosé ces dernières années : droit des assurances, droit du travail, droit monétaire et financier, etc. L'organisateur de ce projet de recherche a développé à partir de 2023 la notion de *quasi-personnalité juridique* afin de donner une réponse cohérente aux nombreuses interrogations qui traversent aujourd'hui la personne juridique.

Le projet de recherche « **Quasi-droits & droit des quasi** » est divisé en trois sessions : la première (2024) a consisté en un état des lieux de la notion de quasi dans le droit actuel. La deuxième (2026) est consacrée à la détermination et à la construction d'un régime juridique général de la notion de quasi. La troisième et dernière (2027) verra la proposition d'un régime juridique spécifique à la notion de quasi-personnes.

C'est dans le cadre de cet acte 2 de la notion de quasi qu'un appel à participation est ouvert aux membres de l'IFG, enseignants-chercheurs, doctorants et chercheurs associés.

Le cadre de cet acte 2 des quasi va prendre la forme d'un atelier de travail (*workshop*) organisé en trois ateliers : une présentation de la notion de régime juridique, un temps de travail collaboratif pour tenter de construire un régime juridique propre aux quasi, et enfin une mise en commun avec la rédaction dudit régime juridique.

L'atelier de travail aura lieu le 30 mars 2026.



Un programme international pluriannuel de recherche

L'étude de la notion de quasi s'inscrit dans un programme de recherche en trois parties, réparti sur quatre ans.

2024 « *Quasi-droits et droit des quasi, quand le droit fait comme si* »

1^{ère} session : colloque d'état des lieux de la notion de quasi

2026 « *Quasi-droits et droit des quasi, à la recherche du régime commun perdu* »

2^{ème} session : workshop sur la possibilité d'un régime juridique

2027 « *Quasi-droits et droit des quasi, vers une redéfinition du droit positif* »

3^{ème} session d'études : colloque sur une définition de la notion générale de quasi et ses applications dans les différentes branches du droit